

COMMUNIQUE DE PRESSE

Une politique efficace, adaptée aux besoins des jeunes ne peut pas seulement être faite au niveau national, mais doit trouver des partenaires au niveau communal ou régional.

Le Plan Communal Jeunesse (PCJ)

Le PCJ est un outil à l'attention des communes luxembourgeoises pour développer leur politique de la jeunesse. En 1997, le Ministère de la Jeunesse a édité la première version du « Plan Communal Jeunesse ». Le Ministère de la Famille et de l'Intégration publie aujourd'hui une version actualisée et rehaussée.

On peut distinguer dans le PCJ deux idées centrales. Il s'agit en premier lieu d'un instrument politique pour les jeunes. Cet instrument doit permettre de planifier la politique locale en faveur des jeunes en vue d'une gestion au moins à moyen terme, en adaptant les mesures prises à la réalité observée et décrite préalablement. Cela permet de dépasser la question des loisirs pour appréhender la situation des jeunes dans leur globalité et de mener ainsi une politique qui touche tous les domaines affectant la jeunesse

Le PCJ est ensuite un instrument politique avec les jeunes. Ceux-ci doivent en effet être associés à l'élaboration du Plan Communal Jeunesse, c.à.d. à l'élaboration de la politique jeunesse mise en oeuvre dans leur commune ainsi qu'à la réalisation des projets qui seront décidés dans ce cadre. Cette volonté de participation trouve son origine dans la volonté de promouvoir la démocratie en tant que valeur éthique. Mais cela se fait également dans un souci d'efficacité. La participation des jeunes doit permettre d'augmenter l'adéquation entre les mesures prises et les réalités quotidiennes de la jeunesse.

Les plans communaux et régionaux jeunesse sont pour le moment une mesure laissée à l'appréciation des communes. Une collaboration plus soutenue entre l'Etat et les communes facilitera une approche concertée et permettra de créer, sur le plan local, communal et régional, une mise en réseau des acteurs concernés (services sociaux, maisons de jeunes, organisations de jeunesse).

Le développement de Plans Communaux Jeunesse demeure ainsi une priorité dont la mise en oeuvre devra être soutenue par tous les intervenants du secteur jeunesse sensible à la participation des jeunes.

Initiatives Jeunes s'adressant aux communes

Au niveau communal, le **Service National de la Jeunesse** (SNJ) offre une panoplie de services, dont peuvent profiter les communes et les associations locales. Cette année, le SNJ a rassemblé toutes ses offres dans une brochure compacte. Les communes y trouvent en un coup d'œil toute forme de soutien, que ce soit au sujet de campagnes nationales, de mesures de soutien aux jumelages de villes ou de communes ou au niveau des activités d'été.

La brochure peut être demandée gratuitement auprès du SNJ. Elle peut aussi être téléchargée depuis le site Internet du SNJ. A titre d'exemple, deux offres de la brochure soient citées:

- « Bureaux régionaux »

Le SNJ gère trois bureaux régionaux: A Luxembourg-Ville pour le centre, à Rumelange pour le sud et à Diekirch pour le nord et le sud du Luxembourg. Les communes peuvent s'adresser à ces bureaux avec leurs projets ou leurs questions.

- « Oppen Zentren »

Les Centres SNJ offrent un programme pédagogique aux communes et groupes de jeunes intéressés. Au Marienthal, des activités d'aventure sont offertes. Le centre Hollenfels étendra son programme autour de l'initiation à l'environnement. A Lultzhausen, les jeunes peuvent découvrir les sports nautiques. Une collaboration avec le club nautique de Bech-Kleinmacher permet d'offrir aussi une initiation au ski nautique.

En mars 2006, le symposium "*Animation de loisirs au niveau communal*" affichera sa dixième édition. Organisé par le SNJ et le CAPEL, le symposium constitue un échange fructueux pour responsables d'activités de loisirs pour enfants et jeunes au niveau communal.